

PROCES VERBAL

Présents : MM. BERTHOME M, BERTHOME A, DELEGER, POURTEAU, GUILLOT, GASPARD, PATEAU, GUIRAUD, PERRICHON, MAZELET, TROQUEREAU, BILLEAU, MERCIER, KHALDI, JUGE, SASTRE, LAFON, TRIA

Absents : MM LAVAURE-CARDONA(JOUBERT (pouvoir à A BERTHOME), JARJANETTE (pouvoir à D PERRICHON), SALLABERRY, ROCHE-PILLAY

Secrétaire de séance : C POURTEAU

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures.

En préambule dans le PV du 21 mai 2014, page 4 rectificatif dans la rubrique « tour de table » rubrique intempéries école de danse il faut lire « *D PERRICHON évoque le problème d'évacuation des eaux lors de pluies importantes ce qui amène à faire recours auprès d'un spécialiste de la voirie* » le reste demeurant inchangé, le PV du 21 mai 2014 est adopté en l'état.

L'ordre du jour a été rappelé, il porte sur 6 délibérations.

Délibération n°2014-0071 Subvention SDEEG Travaux d'éclairage public rues du Stade et Edmond Rostand

Le Maire souligne que cette demande de subvention est additionnelle à une subvention déjà acquise de 40 % auprès du Syndicat d'Electricité de St Philippe d'Aiguilhe.

Vu le Budget Primitif 2014,

Vu la nécessité de procéder aux travaux d'éclairage public rue du stade et rue Edmond Rostand,

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde peut participer aux travaux d'investissement sur ce réseau à hauteur de 20%.

Le plan de financement est précisé tel que suivant

Coût des travaux (en Euros HT) :	8 399.13 €
Maîtrise d'oeuvre (en Euros HT) :	587.93 €
Coût total (en Euros HT) :	8 987.06 €
Participation du SIE (40%)	3 594.82 €
Commune (40%)	3 594.82 €
Subvention sollicitée auprès du SDEEG (20%)	1 797.42 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal **Décide**

D'approuver les travaux et le plan de financement ci-dessus décrits.

D'autoriser le Maire à solliciter l'aide du SDEEG à hauteur de 1 797.42E.

Vote : **POUR** : 20 **NUL** : 0 **CONTRE** : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2014-0072 Assainissement approbation du rapport annuel 2013 de la Société AGUR

Rapporteur : M DELEGER

Il présente les principales caractéristiques techniques et financières de l'assainissement communal du rapport annuel 2013 de la Société AGUR.

Conformément à la Loi n° 95-101 du 2 février 1985 et de son décret d'application n°95-635 du 6 mai 1995, et en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités responsables d'un service d'eau ou d'assainissement doivent présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service public

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2013 Assainissement élaboré par la Société AGUR

Ainsi, le rapport présente entre autre les indicateurs techniques et financiers du service d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Adopte le présent rapport de la Société AGUR pour l'année 2013

Vote : **POUR** : 20 **NUL** : 0 **CONTRE** : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2014-0073 Dégradation du gazon et des fleurs à l'angle des rues Paul Valéry et Henri Matisse

Suite à la dégradation du gazon et des fleurs à l'angle des rues Paul Valéry et Henri Matisse constaté par Monsieur ANDREANI Jean Pierre (ASVP), le Service Espaces Verts a établi une estimation du ré engazonnement et re fleurissement pour une valeur de 355,04 € TTC.

L'auteur des faits a été identifié.

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu cet exposé,

Autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes à l'encontre de l'auteur des faits. Celui-ci sera imputé à l'article 7037 « contribution pour dégradation des voies et chemins ».

Vote : **POUR** : 20 **NUL** : 0 **CONTRE** : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2014-0074 Tarification école de musique année 2014-2015

Avant de commenter cette délibération Monsieur le Maire annonce qu'une réunion se tiendra le mardi 10 juin à 18 heures en Mairie de Coutras en présence des deux municipalités.

Concernant ST SEURIN, le Maire sera accompagné par des Elus J GUIRAUD, V SASTRE et A BERTHOME et du directeur de l'école municipale de musique F BERNARD.

Au vu de l'entretien précédant cette réunion avec le Maire de Coutras, il en ressort que l'approche du problème est partagé, cette réunion devra se dérouler dans une vision sereine, efficace de coopération et aucune décision ne sera prise lors de la réunion du 10 juin.

Il revient sur la délibération à prendre et en énumère les tarifs énoncés ci-dessous.

Vu la délibération n° 2013-081 en date du 3 juillet 2013 fixant les tarifs de l'école de musique.

Considérant la nécessité de poursuivre et de sensibiliser les jeunes à la formation et à l'apprentissage de la musique, Monsieur le Maire propose de réactualiser les tarifs énoncés dans le tableau figurant en annexe pour l'année 2014-2015.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal,

Décide d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2014 les tarifs énuméré dans le tableau joint en annexe pour l'école municipale de musique.

Cotisations	atelier de solfège					
	Éveil musical			e' (1h) Chant (1h) et instrument (30 minutes)		
	Propositions 2014-2015			Propositions 2014-2015		
Trim	Trim	Annuelle	Trim	Trim	Annuelle	
Elève St Seurin	29.00	22.00	66.00	44.00	48.00	144.00
Adulte St Seurin				54.00	64.00	192.00
Elève hors commune	56.00	34.00	102.00	66.00	74.00	222.00
Adulte hors commune				106.00	115.00	345.00

Tarif familial à partir du 2^{ème} enfant du 2^{ème} parent

Elève St Seurin	24.00			34.00		
Elève hors commune	46.00			51.00		

Cotisations	supplémentaire instrument (30 minutes)			Non inscrit au cours 'orchestre vents cordes	
	Propositions 2014-2015			Annuelle	Propositions 2014-2015
	Trim	Trim	Annuelle		
Elève St Seurin	24.00	24.00	72.00	45.00	45.00
Adulte St Seurin	34.00	38.00	114.00		
Elève hors commune	36.00	36.00	108.00	60.00	60.00
Adulte hors commune	56.00	59.00	177.00		

V SASTRE explique la tarification et notamment les modifications apportées.

A BERTHOME souhaite savoir si les familles ont été sollicitées afin d'adhérer au prélèvement vu la mise en place du nouveau logiciel.

Vote : POUR : 20 NUL : CONTRE : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2014.0075 Bail commercial La Poste / Mairie de ST SEURIN SUR L'ISLE. Avenant n°1

Vu la délibération n°40 en date du 11 avril 2012 autorisant le Maire à signer le bail commercial LOCAPOSTE dont la prise d'effet a été fixée au 1^{er} juillet 2012 pour une durée de 9 années.

Considérant la demande du Service Poste IMMO de la Direction Régionale Aquitaine Poitou-Charentes de nous restituer certains locaux annexes non utilisés pour leur activité commerciale.

Il convient par l'Avenant n°1 de définir les modalités techniques et financières de la restitution des locaux auprès de la Commune.

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'Avenant n°1 au bail commercial LOCAPOSTE

Vote : POUR : 20 NUL : CONTRE : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 16 juin jusqu'au 3 juillet inclus, la poste sera fermée pour cause de travaux.

Le courrier sera distribué normalement cependant les colis, les lettres AR seront délivrées au bureau de Poste de St Médard de Guizières. La poste s'organise pour une nouvelle stratégie. Son objectif est de conquérir l'avenir.

Ces travaux permettront à la clientèle d'aujourd'hui d'effectuer des opérations individuelles auprès de certains appareils, le personnel sera également présent pour répondre aux questions et aux attentes du public.

Délibération n° 2014-0076 Création des marchés nocturnes les vendredis 8 et 22 août 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil des dates des prochains marchés nocturnes pour l'année 2014

Vendredi 8 août : deux marchés nocturnes proposant de nombreux stands d'artisanat et de restauration

Vendredi 22 août : diversifiée avec animation musicale assurée par des chanteurs et musiciens

Monsieur le Maire informe que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat des Commerçants non sédentaires de l'Arrondissement de Libourne a été consulté, pour avis, depuis plus d'un mois.

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **décide**

De créer deux marchés nocturnes le vendredis 8 et 22 août 2014 de 18 heures à 1 heure

D'appliquer le tarif de droits de place, à savoir :

Commerces non alimentaires :

- de 1 à 5 mètres : 15 €
- de 6 à 10 mètres : 25 €
- plus de 10 mètres : 35 €

Commerces alimentaires :

	Commerçants St Seurin	Commerçants extérieurs
- de 1 à 5 mètres	15 €	35 €
- de 6 à 10 mètres	25€	45€
- plus de 10 mètres	35 €	55 €

Vote : POUR : 20 NUL : CONTRE : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2014-0077 Organisation de la 4^{ème} édition du Concours Municipal de photographies organisé par la Commune et proposition du règlement 2014 fixant les conditions et les modalités

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que ► 'Office de tourisme souhaite renouveler le concours de photographies intitulé « Le 11 de la Photo » en partenariat avec la Médiathèque Jean Cocteau et le photo club de Saint Seurin.

Le concours est gratuit et le thème est libre. Il est ouvert à tous les photographes amateurs et à toutes les catégories d'âge.

Il s'inscrit dans une volonté de partage, de sensibilisation à l'art et à la culture, et de valorisation du patrimoine.

Sur un mode partenariat, les enfants du Centre de loisirs, de l'Ecole Jacques Prévert ainsi que les commerçants de Saint Seurin seront associés dans la déclinaison des actions à mener.

Ce concours sera lancé dès le **05 juin** et fera l'objet d'une grande exposition du **10 au 28 novembre** à la Galerie François Mitterrand où seront exposées les photographies des concurrents 2014, ainsi qu'à l'Office de Tourisme et la Mairie où seront exposées les photos des lauréats de l'année précédente.

La réception des photographies sera assurée par le Photo Club de Saint Seurin.

Pour cette quatrième édition, les nouvelles technologies vont être intégrées à ce concours en proposant une nouvelle catégorie de photographies prises par « smart phone » et tablette.

Ce concours se divisera en 4 catégories : Adultes, Enfants, Saint-Seurin et « smart phone ».

Les trois premiers prix des catégories Adultes Enfants ainsi que le prix de la municipalité et le prix « smart phone » seront récompensés.

En complément des lots attribués, la commune de Saint Seurin sur l'Isle proposera au 1er prix de la Municipalité ainsi qu'au ^{ter} prix du Jury de la catégorie Adultes, l'organisation d'une exposition de ses photographies qui aura lieu à l'Office de Tourisme.

La remise des prix aura lieu le 28 novembre à la Médiathèque.

Afin de fixer le cadre réglementaire du concours, Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal valide le règlement ci-joint déterminant l'objet, les modalités de participation, la réception des photographies, les catégories, les critères de sélection, l'organisation du jury, les hors concours, la répartition et nature des prix, les exclusions et la remise des prix.

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Décide de créer la deuxième édition du concours communal de photographies et de valider le règlement ci-joint

Vote : POUR : 20 NUL: CONTRE : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

!AUTRES POINTS

Tirage au sort du Jury d'Assises

Le tirage au sort pour le jury d'Assises s'effectue à l'aide de la liste électorale. Pour Saint Seurin, 6 personnes sont désignées.

ARNAUD Thierry 50 Av de Lattre de Tassigny
DESCORS Gisèle 70 rue de la République
DIAZ MAROTTO Marie 1 rue Jean François Millet
GUINANT Aurélie 5 rue Auguste Renoir
MOREAU Stéphane 19 Av Georges Clémenceau
RICHARD Bruno 42 rue Eugène Leroy

Elections Sénatoriales

Elles auront lieu le 28 septembre 2014.

La désignation des délégués et des suppléants seront désignés lors de la prochaine séance spéciale prévue le 20 juin 2014 à 18 heures.

Assemblée Générale du Lien le 12 juin. E LAVAURE-CARDONA y participera , abs

Uràdrriiris eeuranfè gejeân j'errat, Résidence MÔnteeâenvoye a nsieur e aire une lettre de félicitations pour cette résidence créée il y a un an. A cette occasion, elle convie le Maire à participer à une fête des voisins le samedi 28 juin à 19 heures. Des élus accompagneront le Maire

TOUR DE TABLE

A BERTHOME

- Tarification restauration scolaire
Une décision est à prendre concernant la tarification de la restauration scolaire. Actuellement, il existe 9 tarifs. Une petite simulation définissant le nombre d'enfants dans chaque tranche a été faite, il en ressort que des familles monoparentales se situaient dans la tranche la plus élevée.
Afin de ne pas changer les finances communales, un tarif en moyenne de 2,40 est souhaitable.
- A BERTHOME a rencontré le directeur de l'école maternelle.

M GUILLOT

- M GUILLOT informe que le local occupé par l'orthophoniste travaillant au SSAS a eu une proposition d'ouvrir un cabinet libéral à l'ancien Service des Sports. Une mise aux normes du local devrait intervenir en 2015, mais elle est incertaine. Une nouvelle proposition lui sera faite.
A BERTHOME souhaite qu'un état des lieux de l'existant des bâtiments soit effectué ainsi qu'une fiche par bâtiment. Un planning doit être également établi afin d'effectuer les travaux urgents et prioritaires.
- Le spectacle de l'école maternelle aura lieu vendredi 6 juin à 18 heures à la Salle Raymond Bonnot.
- Le vide grenier organisé par trois associations (ST SEURIN Junior Club, les P'tits Loups et le club de canoë kayak) a drainé beaucoup de monde et a eu un excellent succès.

- C POURTEAU doit faire le tour des bâtiments municipaux.
- Y MERCIER évoque le devenir des anciens bâtiments tels que le bâtiment des boulistes et celui de la rue Barbusse.

V SASTRE

- Lors de sa visite à l'école de musique, elle revient sur la situation du bâtiment après les intempéries. C POURTEAU rappelle que des devis concernant la réfection de la toiture sont en cours d'élaboration ;
- Le vernissage des travaux de l'Association ART 2000 aura lieu vendredi 13 juin à 18 heures à la Galerie F Mitterrand.

P LAFON

- P LAFON a représenté la Municipalité au Trophée G CARRERE. Uniquement 38 participants.
- Le tournoi de football a été très satisfaisant pour le club. Les 2 équipes de ST SEURIN ont été en 1/2 Finale.

INFORMATIONS

Le Maire informe que le Téléthon aura lieu les 5 et 6 décembre 2014.

La remise des labels pour les villes et villages fleuris se fera le 20 juin 2014.

Un groupe d'artiste la Société Art Talence Aquitaine exposera à St Seurin sur l'Isle le 13 mars 2015.

M BERTHOME était invité lundi 2 juin à l'inauguration de la terrasse du Château la Dominique.

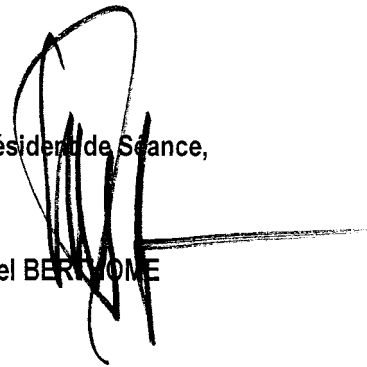
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

La Secrétaire de Séance,

le Président de Séance,

Christine KILTEAU

Marcel BERTHOME



[Illegible text, possibly a scan artifact or a very faint document]